Abidjan, le 21 Juillet 2017

A

Monsieur N’CHO ATSE HYACINTHE

08 68 15 99 – 01 50 69 14

APPARTEMENT B1

**Objet : AVIS DE MISE EN DEMEURE suite a defaut de paiement de loyer**

Monsieur,

Je viens par ce courrier vous rappeler que le loyer du mois de novembre 2016 n’a pas été honoré.

Selon notre comptabilité il vous reste devoir la somme de 55 000 F CFA à ce jour dont 5 000 F CFA de pénalités de retard, un mois de loyer et le reliquat de janvier 2017 que vous n’avez pas régularisés.

Je me vois donc dans l’obligation de mettre en œuvre la Loi du 6 juillet 1989 précisant que le défaut de paiement du loyer et des charges de location est considéré comme un motif sérieux et légitime pour donner congé à son locataire.

Conformément à l’article 4 de la convention du CCGIM, l’expulsion intervient en cas d’un mois de loyer impayé.

Je vous exhorte à bien vouloir régulariser cette situation dans les brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, toutes mes respectueuses salutations.

M AMARA SYLLA

Par procuration

M BAGAYOGO AMADOU

Pour le CCGIM

Abidjan, le 21 Juillet 2017

A

Monsieur BAHOU BAHOU

47 70 39 08 – 06 71 52 23

APPARTEMENT B6

**Objet : AVIS DE MISE EN DEMEURE suite a defaut de paiement de loyer**

Monsieur,

Je viens par ce courrier vous rappeler que le reliquat d’un loyer n’a pas été honoré.

Selon notre comptabilité il vous reste devoir la somme de 23 000 F CFA à ce jour dont 8 000 F CFA de pénalités de retard, que vous n’avez pas régularisés.

Je me vois donc dans l’obligation de mettre en œuvre la Loi du 6 juillet 1989 précisant que le défaut de paiement du loyer et des charges de location est considéré comme un motif sérieux et légitime pour donner congé à son locataire.

Conformément à l’article 4 de la convention du CCGIM, l’expulsion intervient en cas d’un mois de loyer impayé.

Je vous exhorte à bien vouloir régulariser cette situation dans les brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, toutes mes respectueuses salutations.

M AMARA SYLLA

Par procuration

M BAGAYOGO AMADOU

Pour le CCGIM